1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Bovilis® Dictol ad us. vet., suspension pour l'administration orale pour bovins

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 dose (25 ml) contient:

Substance active:

Dictyocaulus viviparus (strongle pulmonaire), larves de stade 3, irradiés ≥ 1000 larves

Excipients:

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Suspension aqueuse

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Bovins

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Immunisation active des veaux, des génisses et des vaches en bonne santé contre *Dictyocaulus viviparus* (empêche l'apparition de la bronchite vermineuse causée par strongle pulmonaire).

Les jeunes animaux en bonne santé doivent être vaccinés dès l'âge de 2 mois au plus tôt.

Début de l'immunité: 2 semaines après la vaccination de base Lorsque l'administration et l'exposition sont effectuées selon les recommandations, on obtient une solide immunité pour toute la saison suivante de pâture.

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en présence d'une infection par les strongles pulmonaires. Ne pas utiliser dans les animaux qui ne sont pas en parfaite santé, notamment ceux qui présentent des symptômes d'affections respiratoires.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

4.5 Précautions particulières d'emploi

<u>Précautions particulières d'emploi chez l'animal</u> Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Environ 7-14 jours après la vaccination, une légère toux passagère peut apparaître pendant quelques jours dans de très rares cas.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit:

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Les effets indésirables constatés, notamment ceux ne figurant pas sous la rubrique 4.6 de l'information professionnelle, doivent être déclarés à l'adresse vetvigilance@swissmedic.ch.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Peut être utilisé au cours de la gestation.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Après un traitement vermifuge contre *Dictyocaulus viviparus*, il faut respecter son délai d'attente et attendre deux semaines supplémentaires avant de procéder à une vaccination contre les strongles pulmonaires.

Il faut attendre au moins deux semaines après la dernière vaccination avant d'administrer un vermifuge contre *Dictyocaulus viviparus*.

4.9 Posologie et voie d'administration

1 dose (25 ml) par animal, à administrer par voie oral. N'injecter en aucun cas! Bien agiter le flacon immédiatement avant l'emploi.

Vaccination de base:

Administrer la première dose vaccinale au moins six semaines avant la première sortie au pâturage.

L'application (deuxième dose) doit être répétée après 4 semaines.

Après application de la deuxième dose, il faut attendre deux autres semaines avant de laisser les animaux pâturer ou laisser paître avec des animaux non vaccinés. A l'issue de cette période, il est important de conduire les animaux sur une pâture infestée, car cela renforce leur immunité.

Pour éviter une perte d'efficacité:

- Effectuer une immunisation de base en temps utile avant la première sortie au pâturage pour tous les bovins achetés dont le statut immunitaire est inconnu.
- Il est recommandé d'exposer régulièrement les animaux à de faibles quantités de Dictyocaulus viviparus, car cela renforce l'immunité conférée par la vaccination.
- Dans les régions non endémiques, l'effet booster naturel n'est pas garanti. Il faut donc envisager une nouvelle immunisation de base des bovins avant le début de la saison de pâture suivante.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Sans objet.

4.11 Temps d'attente

Zéro jour.

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique: vaccin Dictyocaulus

Code ATCvet: QI02AN01

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Sans objet

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Sans objet.

5.3 Propriétés environnementales

Pas de données disponibles.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Chlorure de sodium Chlorure de potassium Phosphate disodique anhydre Phosphate de potassium monobasique Eau purifiée

6.2 Incompatibilités majeures

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire immunologique ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire immunologique tel que conditionné pour la vente: 3 mois

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: À utiliser immédiatement

6.4 Précautions particulières de conservation

À conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C). Protéger de la lumière. À conserver à l'abri du gel.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon de verre type III Présentations: 12 flacons de verre type III de 25 ml (à 1 dose)

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous les médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

MSD Animal Health SARL Lucerne

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 1559 001 flacon de 25ml (à 1 dose) Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation: 12.12.2000 Date du dernier renouvellement: 18.12.2020

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

11.2020

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.